

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement* » (AO-522);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de la tenue d'un registre à distance qui s'est tenu du 4 au 18 février 2021;
- 4° qu'en date du 7 juillet 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 28 juillet 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

